



## 2 déterminations sur un seul prélèvement, on arrête !



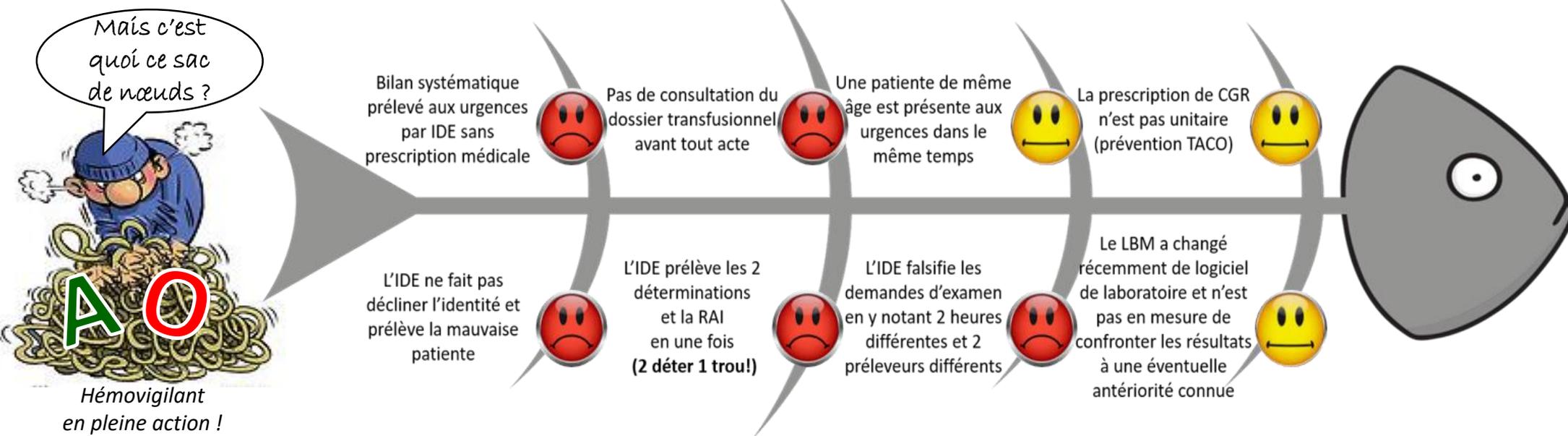
Une patiente de 89 ans est admise aux urgences en soirée pour une anémie bien tolérée à 6,9 g/L d'Hb, dans un ES avec LBM et dépôt de sang urgence-relais.

Le médecin prescrit 2 CGR standards en urgence relative.

Le LBM reçoit 2 demandes de phénotypage érythrocytaire et une RAI, avec les prélèvements sanguins réalisés aux urgences. Le phénotype est **A RH:1,2,-3,4,5 KEL:-1** sur les 2 échantillons. La RAI est négative.

L'EFS délivre 2 CGR **A+** non phénotypés qui sont acheminés par le transporteur.

Le technicien du dépôt de sang bloque leur entrée en stock car la patiente est **connue O+** dans le logiciel du dépôt !!! Il alerte le biologiste et fait procéder à des prélèvements de contrôle, qui confirment que la patiente est de phénotype **O+** ! Que s'est-il passé ???



**Les procédures transfusionnelles garantissent la sécurité des patients. Ne pas les respecter vous expose sur un plan médico-légal.**

Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immunohématologie érythrocytaire.

Article 441-4 - Code pénal : Le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. L'usage du faux mentionné à l'alinéa qui précède est puni des mêmes peines.